

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la Transition écologique  
et de la cohésion des territoires

---

## **Arrêté du 23 mai 2024**

### **complétant les arrêtés du 30 janvier 2024 et du 6 mai 2024 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2023**

Le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 9 ;

Vu les arrêtés du 13 décembre 2012 modifiés, relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours interne et externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours nationaux à affectation locale interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2024 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2024 complétant l'arrêté 30 janvier 2024 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024 ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont adjoints aux jurys des concours interne et externe, en qualité d'examineur/examinatrice pour les épreuves orales :

Mme Virginie AMANT, ingénieure des travaux publics de l'État ;

M. Mohamed BAACH, attaché d'administration de l'État ;

M. Philippe BABIN, ingénieur des travaux publics de l'État ;

Mme Laurine BARTHES, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;

Mme Djamila BECHOUA, attachée principale d'administration de l'État ;

Mme Agathe BOURGAIN, attachée d'administration de l'État ;

Mme Christine BRUNEL, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe ;

M. Damien CARAT, ingénieur des travaux publics de l'État ;

M. Daniel DEJARDIN, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes ;

M. Philippe FOREST, attaché d'administration de l'État hors classe ;

M. Farid HATCHANE, ingénieur des travaux publics de l'État ;

M. Christian HENNEBELLE, ingénieur des travaux publics de l'État ;

Mme Lucie IHLE MARTINEZ, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;

M. Arthur JAN, ingénieur des travaux publics de l'État ;

M. Julian LAMARE, attaché principal d'administration de l'État ;

M. Ludovic LEMAIRE, technicien supérieur en chef du développement durable ;

M. Patrick MARTELLI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;

Mme Marion PEROT, architecte et urbaniste de l'État ;

Mme Caroline PICARD, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

Mme Sophie REMORINI, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

M. Bruno ROUMEGOU, administrateur général de deuxième classe des affaires maritimes ;

M. Romain SEVESTRE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

## **Article 2**

Sont adjoints aux jurys des concours interne et externe, en qualité d'examineur pour l'épreuve sportive d'admission dans la spécialité Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG) :

M. Alexandre SIAUDEAU, professeur d'éducation physique et sportive ;

M. Romain VOGT, professeur d'éducation physique et sportive.

## **Article 3**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 23 mai 2024

Le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Pour le ministre et par délégation,

La cheffe du bureau des recrutements par concours

**Signé**

Nathalie LEYNAUD